Déchets inertes, non-dangereux et dangereux

Est considéré comme déchet « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » . Article L 541-1 du Code de l’environnement

Les déchets sont généralement classé en 3 catégories. Ces catégories sont souvent synonymes des exutoires dans lesquels ces déchets atterrissent.

Déchets non Dangereux - DND : tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux.

Déchet inerte - DI : tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

Déchet Dangereux - DD : Déchet présentant des priopriétés de danger

Déchets non dangereux : le tout venant

Dans les déchets non dangereux, on trouve à peu près tous déchets recyclables et biodégradables.



Depuis les années 2000, les déchets recyclables doivent être triés - tout le monde paye des taxes pour la gestion des déchets triés.

Depuis 2010, les gros producteurs de biodéchets doivent les trier et trouver des exutoires adéquats, qui ne soient pas des décharges - c'est bien souvent des composts locaux.



Les propriétés de dangers

Des déchets de tous les jours, parfois anodins, ont des propriétés de dangers. Beaucoup d'entre eux sont des médicaments, des composants électriques et électroniques, des produits d'entretiens, des déodorants... On les trouve partout.

Dans les fablabs, en plus des machines qui sont à elles seules des sources de dangers, la plupart des produits d'entretiens de celles-ci sont des produits dangereux.





Sigle	Signification
SGH01	Explosif
SGH02	Inflammable
SGH03	Comburant
SGH04	Gaz sous Pression
SGH05	Matières Corrosives
SGH06	Toxique
SGH07	Nocif/Irritant/Sensibilisant
SGH08	Danger pour la santé
SGH09	Danger pour l'environnement

Toutes les substances portant ces symboles et codes sont dangereux et doivent être manipulés avec beaucoup d'attention, et les EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS appropriés.

De plus, tous les objets qui ont été traités avec ces substances doivent subir des traitements chimiques de neutralisation, ou des lavages PARTICULIERS - que l'eau ne suffit pas à enlever, elle empire parfois les choses.

Dans les déchets très toxiques, et à mettre dans les filières spécifiques de tris pour le bien et la santé de tout le monde :

- Déchets amiantés
- Nucléaire ou radioactifs
- Explosifs
- Avec du PCB ou du PCT
- Les produits chimiques actifs, dont les bouteilles sous pression (cf la plaquette de l’ADEME sur les « Produits chimiques des ménages »)
- DEEE
- Gaz fluorés (ampoules)
- Huiles minérales et synthétiques
- Déchets médicaux
- Produits phytosanitaires
- Véhicules Hors d’Usage
- Les emballages de produits dangereux

Si vous avez des doutes, ou que vous ne savez pas où les mettre, ou comment les traiter :

- Appeler votre commune, services généraux, service gestion des déchets
- Appeler la déchetterie la plus proche de chez vous : ils sont des contenants pour les déchets dangereux en petite quantité. Cependant, des objets à radiations nucléaires, faits à partir de radon par exemple, doivent être traités par des spécialistes de l'ANDRA (Agence Nationale des Déchets Radio-Actifs)
- Si vous avez encore un doute, faites appel à des spécialistes : DREAL, la région etc

Déchets inertes

Les gravats sans amiantes, sans plâtres, sans substances dangereuses peuvent aller directement dans les déchetteries, qui les amèneront dans des centres de stockages de déchets inertes.

Ils sont de plus en plus réutilisés, s'ils sont "propres" dans les remblais , les enrobés et talus.

Révision #1
Créé 2021-05-20 13:58:15 CEST par Margaux Brunet
Mis à jour 2021-05-20 15:02:45 CEST par Margaux Brunet